

COUNCIL
CONSEIL
CONSEJO

VINGT-ET-UNIEME SESSION

RESOLUTION N° 321 (XXI)

(adoptée par le Conseil à sa 190^e séance, le 15 mai 1964)

CONTRAT DU DIRECTEUR ADJOINT

Le Conseil du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes,

Ayant nommé M. Walter M. Besterman en qualité de Directeur adjoint, aux termes de la résolution N° 309 (XXI) ;

Ayant pris connaissance des clauses contenues dans le projet de contrat du Directeur adjoint,

Approuve ledit contrat, et

Donne pouvoir au Président du Conseil à sa vingt et unième session, M. R.W. Furlonger, de signer au nom du Comité le contrat ainsi approuvé, conformément à l'article 16 de l'Acte constitutif.